

LA BIENTRAITANCE ET LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

Objectifs

Définir bientraitance et maltraitance dans le cadre des interventions auprès des résidents.

Identifier les différentes formes de maltraitance et les causes de leur apparition.

Développer les actions et les attitudes bientraitantes favorisant le bien-être des résidents.

Prévenir les comportements maltraitants.

Programme

■ La bientraitance : essai de définition

Que peut-on nommer bientraitance ?
Que nous dit la HAS - Haute Autorité de Santé ?
A quels signes pouvons-nous reconnaître la bientraitance ?
Quelles en sont les conséquences, les bénéfices, les répercussions ?
Quels contextes, quels facteurs la favorisent ?
Les attitudes à développer dans les actes de la vie quotidienne.

■ La maltraitance : essai de définition

Qu'est-ce que la maltraitance ? Ses origines, ses fonctions.
Les différentes formes de maltraitance.
Les mesures gouvernementales.
Les signes de reconnaissance et les conséquences de la maltraitance.
Les contextes et facteurs qui la favorisent, les éléments déclencheurs.

■ Le cadre institutionnel

La vie en institution.
Le vécu des équipes.

■ Les propositions pour développer la bientraitance des personnes accompagnées et prévenir la maltraitance

Les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS.
Les propositions institutionnelles.
Les comportements individuels.

Durée

3 jours

Intervenant

Psychologue.

Public(s) et prérequis

Professionnel intervenant auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Possibilité d'aménager le contenu et les modalités de cette formation pour permettre la participation des personnes accueillies, soignées, accompagnées ou de leurs représentants